

# BTS TECHNICO-COMMERCIAL SPECIALITE PISCINE par apprentissage



**CFA DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE**

**\*Énergie-environnement (piscine)**

## INFOS / CONTACTS

## EMPLOI

Emploi de négociateur-vendeur en agence ou dans une surface de vente de matériels de piscine  
Emploi de technico-commercial de terrain

## CONDITIONS D'ENTREE

Jeunes 16-25 ans  
Titulaires au minimum d'un diplôme de niveau IV (Bac)  
Une priorité est donnée aux diplômés techniques, mais aussi tertiaires

## CONTENU DE LA FORMATION (1400h sur 2 ans)

FORMATION COMMERCIALE 80%	FORMATION TECHNIQUE 20%
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Communication et négociation</li> <li>● Développement de clientèle</li> <li>● Gestion de l'information commerciale</li> <li>● Mise en œuvre d'une stratégie commerciale</li> <li>● Techniques de vente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaissance de l'environnement professionnel</li> <li>● Connaissance des produits                             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structures / Étanchéités</li> <li>2. Filtration et traitement de l'eau</li> <li>3. Chauffage / couvertures / robots</li> <li>4. Automatisation</li> <li>5. Accessoires de bien-être</li> </ol> </li> </ul>

## TERMES DU CONTRAT D'ALTERNANCE

Contrat de 24 mois (32 semaines en entreprise, 20 semaines en centre de formation)  
Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres salariés de l'entreprise (en général 35 heures) incluant le temps de présence en centre de formation d'apprentis.  
L'apprenti est obligatoirement guidé par un maître d'apprentissage, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisantes

## REMUNERATION

	18-21 ans	21 ans et plus	
Année 1	606€	784€	
Année 2	725€	902€	*smic 2017

## EXONERATIONS

### Artisans et employeurs de moins de 11 salariés

Exonération des charges patronales et salariales de sécurité sociale

### Employeurs de 11 salariés et plus

Exonération des charges patronales et salariales de sécurité sociale  
+ des cotisations salariales d'assurance chômage et de retraite complémentaire.

## AIDES

1 000 € minimum/an versés par la Région (Autres aides [www.rhonealpes.fr](http://www.rhonealpes.fr))  
Crédit d'impôt de 1 600 € (2200€ s'il est porteur de handicap)

## AVANTAGES

Un apprenti n'est pas pris en compte dans les effectifs de l'entreprise

CENTRE DE FORMATION

DES METIERS DE LA PISCINE

Cité scolaire Gustave JAUME

Av. Becquerel  
26700 PIERRELATTE

Coordonnatrice

Christelle MARSOT

Tél 04 75 04 17 69

Fax 04 75 04 17 78

Mob 06 87 21 51 49

[formation.piscine@orange.fr](mailto:formation.piscine@orange.fr)

Dossiers d'inscription à  
[formation.piscine@orange.fr](mailto:formation.piscine@orange.fr)

